

Sujet : TR: Modification simplifiée du PLU, Couternon (21)

De : > dgs (par Internet) <dgs@couternon.fr>

Date : 24/02/2023 à 18:37

Pour : <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la demande d'examen au cas par cas dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU.

Cordialement.



Pauline MARTI-MILLIERE
Directrice Générale des Services

Téléphone : 03 80 36 00 58
Courriel : contact@couternon.fr
Adresse : Mairie, 3 rue de Dijon – 21560 Couternon

De : DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par PROFUMO Isabelle (Chargée de procédures administratives Référente Garantie) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 22 février 2023 13:55

À : secretariat@couternon.fr

Cc : DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : Modification simplifiée du PLU, Couternon (21)

Madame la Maire,

J'ai le regret de vous faire savoir que votre demande n'est pas une saisine de la MRAe. L'article cité dans votre courrier n'est pas l'article R122-33 relatif au cas par cas adhoc et le formulaire adhoc ainsi que l'autoévaluation ne sont pas joints.

Les modalités de saisine au cas-par-cas sont précisées sur ces sites internet DREAL BFC et MRAe :
<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/cas-par-cas-modalites-pratiques-du-depot-de-la-a9726.html>
<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/presentation-de-la-mrae-de-la-region-bourgogne-a47.html>

Je vous invite à nous transmettre la demande d'examen au cas par cas (avis conforme) à l'adresse suivante : dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

Le délai réglementaire d'instruction est de 2 mois à compter de la réception de la saisine, qui sera confirmé par un mail d'accusé réception de DEE.

Bien cordialement,

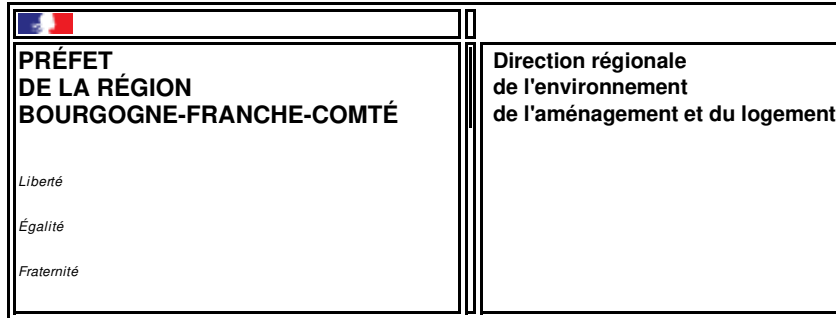
--

Depuis le 19 juillet 2021, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, site de Besançon, a déménagé à l'adresse suivante : 5 voie Gisèle Halimi - BP 31269 - 25005 BESANÇON Cedex

Isabelle PROFUMO

Chargée de procédures administratives
Service de la Transition Écologique
Département Évaluation environnementale (STE/DEE)

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi - BP 31269 - 25005 BESANÇON Cedex
Tél standard : 03 39 59 62 00
Adresse bureau : 21 bd Voltaire 21000 DIJON
Tél site Dijon : 03 39 59 62 40 / Mob : 06 99 55 42 17
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



— Pièces jointes : —

demande davis conforme.pdf

5,4 Mo

courrier de saisine.pdf

272 Ko